

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SOCIAL SAFARI INC.	Numéro de permis 2007944	Date d'inspection Le 28 avril 2021	
Nom de l'établissement Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les procédures pour la Covid-19 étaient respectées lors de la visite. Le mentor en assurance de la qualité observe que la surface protectrice à l'extérieur est entretenue de façon régulière afin de rencontrer les exigences de protection. Le mentor en assurance de la qualité observe les enfants sortir à l'extérieur le matin et l'horaire qui est en place afin d'assurer que tous les enfants aient la possibilité de passer 1h à l'extérieur par tranche de 4h.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2021

Date

original signé par
Louise Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2021

Date